

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
23

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
19 octobre 2009

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR, Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK (a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie FENDLER

**Budget Primitif 2009 : décision modificative n° 1**  
-----

VU la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction des dépenses et des recettes réelles,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

**Dépenses de fonctionnement :**

Article 022 : + 12.000

**Recettes de fonctionnement :**

Article 70323 : + 12.000

**Dépenses d'investissement :**

Article 16878 : + 32.000

Article 2182 : - 32.000

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
23

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
19 octobre 2009

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoints.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR, Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK (a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Réactualisation de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques**

-----

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'appliquer une réactualisation de la participation forfaitaire aux charges des écoles publiques pour les enfants des communes environnantes qui sont scolarisés dans les écoles de notre commune pendant l'année scolaire 2009-2010 en la majorant de 2 % par rapport à l'année 2008-2009, soit un montant de 357 Euros,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention établi à cet effet.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
23

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
19 octobre 2009

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD,  
Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR,  
Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK  
(a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M.  
HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-  
Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné  
procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme  
CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Subvention exceptionnelle en faveur du club de patinage d'Annéville**

-----

VU la demande en date du 7 octobre 2009 de Monsieur BOULZE, ancien directeur de l'école  
primaire Paul Langevin, pour une subvention au club de patinage d'Annéville qui a accueilli  
des élèves de CM2 (mise à disposition de deux moniteurs) durant l'année scolaire 2007-2008,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de voter un crédit de 400 Euros en  
faveur du club de patinage d'Annéville.

La dépense est à imputer au chapitre 65, article 6574, de la section de fonctionnement du  
budget de l'année 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :

23

Conseillers en fonction :

23

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

Conseillers présents :

15

Date de convocation :

19 octobre 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoints.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR, Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK (a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Approbation d'une convention avec l'Ecole de Musique Agréée à  
Rayonnement Intercommunal**

-----

L'Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal, dont le siège est situé à Metz 48, rue Saint-Bernard, propose à la Commune de Saint-Julien-lès-Metz une convention de partenariat pour l'année 2009-2010.

L'Ecole de Musique pourra faire bénéficier les élèves Saint-Juliennois d'un tarif préférentiel et indiquera sur tout document existant (affiches, recueils, prospectus, etc.) la collaboration mise en place. En contrepartie, la Commune s'engage à verser à l'Ecole de Musique un forfait de 100 Euros par élève et par an avec un plafonnement de la participation communale à 2000 Euros.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal,
- d'autoriser le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
23

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
19 octobre 2009

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoints.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR, Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK (a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Demande de subvention à la CAF pour l'accueil périscolaire**  
-----

Il est présenté au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle concernant l'acquisition d'un poste informatique et l'achat de mobilier pour l'accueil périscolaire.

Le montant total de la dépense est estimé à 1.973,05 Euros H.T., soit 2.359,77 Euros T.T.C.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter une subvention de la CAF pour l'acquisition d'un poste informatique pour l'accueil périscolaire et l'achat de mobilier (canapé, fauteuils, table et chaises) pour le local jeunes à hauteur de 45 % du montant total H.T., soit 887,87 Euros.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :  
23

Conseillers en fonction :  
23

Conseillers présents :  
15

Date de convocation :  
19 octobre 2009

**Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2009**

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,  
Maire**

**Présents** : M. Fabrice HERDÉ, Maire

MM. Claude ENTEMEYER, Hubert PAYEN, Georges KOCH, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Philippe BEAUMET, Mme Sabine MEYER, MM. Rolland WAWERINITZ, Lucien BEHR, Philippe CHARPY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

**Absents excusés** :

Mme Claudine MEUNIER (a donné procuration à M. PAYEN), M. Alexandre MAJERCSIK (a donné procuration à M. KOCH), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. HERDÉ), Mme Laurence EPIN (a donné procuration à Mme FENDLER), Mme Marie-Thérèse ADNET (a donné procuration à Mme MEYER), M. Bruno THIRY (a donné procuration à M. TERPEREAU), M. Christophe PREVOST (a donné procuration à Mme CHOQUEL), M. Maurice LAUSCH-LEROY (a donné procuration à M. BEAUMET)

**Localisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine**

---

CONSIDERANT la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP),

CONSIDERANT les principes posés d'une réorganisation des Chambres de Commerce et d'Industrie, tant au niveau départemental qu'au niveau régional, afin d'adapter le réseau consulaire aux défis économiques et institutionnels,

CONSIDERANT que la réforme doit se concrétiser, notamment par une nouvelle organisation qui fait des Chambres régionales les éléments pivots du réseau consulaire territorial,

CONSIDERANT que la mise en place d'une grande Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) doit veiller à redonner sens et pertinence à chacun de ses départements d'assise, tout en assurant l'émergence d'une véritable tête de pont du réseau consulaire en Lorraine,

Après avoir rappelé que :

- à la création du réseau consulaire le contexte historique a prévalu et a imposé la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, créée en 1898 (à l'époque la Moselle était annexée à l'Empire Allemand), comme siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale,

- le poids du territoire mosellan lui confère un rôle moteur incontestable en Lorraine, avec plus d'un million d'habitants, plus de 50 % des emplois salariés et plus de la moitié de la richesse économique régionale,
- les atouts mosellans doivent être reconnus et confortés, sans pour autant que soient remis en cause les pôles d'excellence dont peuvent se prévaloir les autres départements,
- le département de la Moselle, et notamment en son sein l'agglomération messine, constitue un levier économique incontournable vers la Grande Région et vers l'ensemble transfrontalier Luxembourg-Allemagne-Belgique,
- le succès de l'application de la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en Lorraine passe, outre une définition claire de ses missions, par le bien-fondé du positionnement géographique de la future entité régionale,

CONSIDERANT que la localisation de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine doit constituer un signe juste et fort de reconnaissance de la Moselle, cette localisation devant s'accompagner d'un renforcement des autres Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) dans leurs domaines de compétitivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de DEMANDER que soit pris en compte et conforté le rôle de locomotive économique du territoire mosellan,
- de SOLLICITER en conséquence la localisation à Metz, capitale régionale, de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine.

**Adopté à l'unanimité.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Saint-Julien-lès-Metz, le 26 octobre 2009**

**Le Maire,**

**Fabrice HERDÉ**